



TOUT SAVOIR
SUR L'ALTERNANCE

PAR AUDREY STEEVES et AZIZA SELLAM

Le stage : une autre forme d'alternance

► À côté des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, il existe d'autres formules en alternance, sous forme de stages de longue durée. Elles vous permettent de conserver votre statut étudiant tout en bénéficiant d'une expérience sur le terrain.

Ami-chemin entre le stage et l'alternance, les formules alternées ont le vent en poupe. Le principe : un cursus qui fait alterner périodes de cours et présence en entreprise, mais à la place d'un contrat de travail, vous signez une convention de stage. Vous n'êtes donc pas salarié de l'entreprise. Cette solution peut se révéler intéressante pour les étudiants qui apprécient les allers-retours entre théorie et pratique, mais redoutent la lourdeur d'un contrat pro ou d'apprentissage. Ou alors qui n'ont tout simplement pas trouvé d'entreprise d'accueil.

Plus de liberté d'organisation pour les écoles et les étudiants

De plus en plus d'écoles proposent ainsi cette formule, convaincues de son intérêt pédagogique et professionnalisant. Elle se démarque des autres formules par une organisation beaucoup plus souple, n'étant pas contrainte par un strict cadre légal comme c'est le cas de l'apprentissage. Aussi, les écoles sont-elles libres de choisir la répartition globale qu'elles souhaitent entre temps scolaire et temps en entreprise, mais aussi le rythme de l'alternance (2 jours / 3 jours ; 1 semaine / 1 semaine ; etc.), les modalités d'accompagnement ou encore de financement et de rémunération...

Une rémunération à négocier

Attention, s'il est possible par ce biais de conserver le statut d'étudiant, cela ne veut pas dire que le rythme sera moins soutenu ! En effet, les entreprises ne font pas toujours la différence entre un apprenti et un étudiant en stage alterné, que ce soit dans l'implication qu'elles attendent de lui ou les missions qu'elles vont lui confier. Les candidats à cette formule ne devront pas s'attendre à bénéficier de toutes leurs vacances scolaires ! Autre revers de la médaille : n'étant pas salariés, ils ne bénéficieront pas des congés payés ni d'autres avantages financiers (mutuelle, tickets-restaurants, CE...) et ils ne cotiseront pas pour leur retraite. Quant à la rémunération, ils ne seront pas autant payés qu'en contrat pro ou d'apprentissage. Certaines dispositions ont cependant évolué courant 2014. Si la gratification n'est toujours obligatoire qu'en cas de stage de plus de deux mois consécutifs ou non, elle sera désormais due dès le premier jour de stage et non versée en fin de stage comme auparavant. Le montant de ces gratifications est d'autre part en pleine réévaluation. D'environ 435 € mensuels jusqu'au 30 novembre 2014, elles atteindront à partir du 1^{er} septembre 2015 la somme de 554 € par mois. En dehors de ces spécifications réglementaires, certaines écoles peuvent également

« UNE ANNÉE ÉPROUVANTE
MAIS TRÈS ENRICHISANTE »



Floriane Coherier,
étudiante en 3^e année
à l'EIML Paris

« L'EIML ayant pour principe de laisser à ses étudiants deux à trois jours de libre par semaine pour que ces derniers puissent mener à bien des projets personnels, j'ai décidé de travailler au sein d'une boutique de parfumerie-luxe située dans ma ville natale, Tours. Ce qui me permet de travailler tout en retrouvant ma famille, et toucher une petite rémunération de stage. Tout d'abord conseillère beauté, j'ai gagné la confiance de ma supérieure pour prendre bientôt davantage de responsabilités managériales et m'occuper de toute la partie soins de la parfumerie. Je devais alors manager les nouvelles stagiaires, vérifier le rythme des livraisons ou encore surveiller le chiffre d'affaires.

Durant une année, j'ai donc travaillé six jours par semaine, entre école et entreprise, tout en ne prenant qu'un minimum de vacances. Un rythme parfois difficile, mais je ne regrette pas du tout cette expérience qui m'a permis de mûrir beaucoup plus vite. De la sorte, on réalise plus rapidement tous les enjeux auxquels sont confrontées les entreprises. Il est également possible de mettre plus vite en pratique ce que l'on apprend en cours. Une année éprouvante, mais très enrichissante. »

obtenir de l'entreprise qu'elle paye tout ou partie des frais de scolarité de l'étudiant et lui accorde une rémunération plus élevée que les chiffres déjà annoncés. Après, tout reste négociable...